



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 23 MAI 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt trois mai à seize heures, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du 17 mai 2022, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2022D1-1-2-79

**OBJET : ACCORD CADRE À BONS DE COMMANDE POUR
DES MISSIONS DE COORDINATION SANTÉ ET
PROTECTION DE LA SANTÉ (SPS) SUR LES OPÉRATIONS
BÂTIMENTS DE LA CC2R
ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ DES SERVICES**

Etaient présents :

Messieurs BAYLET Jean Michel. TERRENNE Jean Paul (pouvoir donné à Jean Michel BAYLET), DELACHOUX Jean-Paul (pouvoir donné à Oliver RENAUD), RENAUD Olivier, Madame FILLATRE Francine, DELFARIEL Eric, BENOIT Pascal (pouvoir donné à Eric DELFARIEL), DOUSSON Bruno, RATTO Stéphan, Madame LE CORRE Christiane,, Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

Absents excusés :

Monsieur Jean DUPUY

Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services
Mme DABERNAT Chrystelle : Attachée Territorial

Monsieur Stéphan RATTO a été désigné secrétaire de séance

2022D1-1-2-79

OBJET : ACCORD CADRE À BONS DE COMMANDE POUR DES MISSIONS DE COORDINATION SÉCURITÉ ET PROTECTION DE LA SANTÉ (SPS) SUR LES OPÉRATIONS BÂTIMENTS DE LA CC2R
ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES

Le Président rappelle que la Communauté de Communes des Communes a lancé une consultation, dont la date de remise des offres était fixée au 6 mai 2022 à 12h00, pour un accord cadre à bons de commande pour des missions de coordination Sécurité et Protection de la Santé (SPS) sur les opérations bâtiments de la CC2R pour une durée de 4 ans.

Cette consultation, par voie de procédure adaptée ouverte, est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1^{er} du Code de la commande publique.

La Commission des Plis s'est tenue le 16 mai 2022 pour le jugement des offres.

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	40.0 %
2 - Moyens humains et matériels prévus d'être mobilisés pour chaque mission. Éléments fournis dans le mémoire technique. Seront appréciés les niveaux de qualification, de formation et/ou d'expérience des intervenants.	20.0 %
3 - Note méthodologique d'intervention : seront appréciés l'organisation, la disponibilité de conseil et appui technique, la pertinence du phasage et des interventions programmées et ponctuelles. Éléments que le candidat doit préciser dans son mémoire	20.0 %
4 - Qualité des rendus : fiches intermédiaires /avis techniques et rapports provisoires et ou définitifs : pertinence et clarté des documents.	20.0 %

Les entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
SOCOTEC	82000 - MONTAUBAN
PGP	82000 - MONTAUBAN
BECS	51000 - CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE
BUREAU VERITAS	31047 - TOULOUSE
DEKRA INDUSTRIAL	31037 - TOULOUSE
ELYFEC	38090 - VAULX-MILIEU
QUALICONSLT	31170 - TOURNEFEUILLE

Au vu du rapport d'analyse des offres, le candidat PGP obtient la meilleure note, son prix étant le moins-disant et son mémoire répondant au besoin.

La Commission des Plis propose au Bureau Communautaire le classement suivant :

Classement	Nom ou Raison sociale du Candidat	Montant H.T au regard de la décomposition du prix global et forfaitaire des opérations bâtiments
1	PGP	14 040,00€
2	BUREAU VERITAS	17 600,00€
3	SOCOTEC	17 102,00€
4	BECS	27 965,00€
5	DEKRA INDUSTRIAL	33 703,00€
6	ELYFEC	24 920,00€
7	QUALICONSLT	26 890,00€

En conséquence, le Président propose :

- d'attribuer le marché au candidat PGP pour les montants indiqués dans la décomposition du prix global et forfaitaire ;
- de l'autoriser, ou son représentant, à signer les marchés correspondants et toutes les pièces y afférentes.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'attribuer le marché au candidat PGP pour les montants indiqués dans la décomposition du prix global et forfaitaire ;
- d'autoriser le Président ou son représentant, à signer les marchés correspondants et toutes les pièces y afférentes.

Fait à Valence d'Agen, le 23 mai 2022

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

A Valence d'Agen, le 24 mai 2022

Le Président de la Communauté de Communes
des Deux Rives



Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le **27 MAI 2022**

Affiché sur le panneau des annonces légales le **27 MAI 2022**

AR Préfecture

ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE POUR DES MISSIONS DE COORDINATION SANTE ET PROTECTION DE LA SANTE (SPS) SUR LES OPERATIONS BATIMENTS DE LA CC2R - ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ DE SERVICES

Identifiant unique de l'acte :	082-248200016-20220523-2022D1_1_2_79-DE
Numéro d'acte :	2022D1_1_2_79
Date de décision :	23/05/2022
Nature :	DELIBERATIONS
Code matière :	1-1-2-0-0 (Commande Publique / Marchés publics / marchés en procédure adaptée (hors maîtrise d'oeuvre et conventions de mandat))
Fichier acte :	2022D1-1-2-79_Accord cadre à bons de commande pour des missions de coordination SPS sur les opérations bâtiments de la CC2R_AMS.pdf
Collectivité émettrice :	cc-des-deux-rives
Acte transmis par :	Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte :	27/05/2022 10:24:25
Date de réception de l'AR :	27/05/2022 10:29:46